



Missions et prestations de la Médiathèque Départementale de la Drôme

La Médiathèque Départementale de la Drôme est le service de lecture publique du Conseil Général. Outil d'aménagement culturel du territoire, elle met en œuvre la politique de développement de la lecture du Conseil général et structure le réseau de lecture publique dans le département en vue d'assurer aux citoyens de tous âges et de toutes conditions l'accès à la lecture et à la documentation sous toutes ses formes.

Elle favorise la coopération entre tous les types de bibliothèques du département et collabore avec tout partenaire concerné par la promotion du livre, de la lecture, de la documentation et de l'action culturelle.

Conseil aux élus

La direction de la médiathèque et l'équipe dans son ensemble sont forces de proposition, d'analyse, d'expertise en matière de lecture publique et de conseil pour les élus des collectivités.

- conseillers généraux pour l'aménagement du territoire, la structuration du réseau départemental de lecture publique.
- maires et adjoints pour la création de bibliothèques communales et toute action de lecture sur le terrain.
- présidents de communautés de communes et d'agglomération et leurs services.

Aide aux communes en matière de lecture publique : *service d'équilibre pour l'accès du public à la lecture et de conseil bibliothéconomique.*

- conseil et expertise pour la construction, l'aménagement, l'informatisation, les dossiers de subventions
- aide financière pour la construction, le mobilier, l'informatique dans le cadre des règlements départementaux.
- formation des bibliothécaires bénévoles et salariés (stages, rencontres, visites techniques pour l'aide à la gestion et à l'animation).
- renouvellement des collections de livres dans les bibliothèques communales (échanges à la médiathèque et livraison des documents, navettes de livres réservés) ; prêt de CD sous conditions.
- participation aux animations, aux salons du livre, à toute action culturelle favorisant le développement de la lecture.
- proposition d'expositions itinérantes et d'animations autour du livre et autres documents.
- mise en réseau des fonds documentaires (catalogues informatisés, bases de données).
- mise à disposition d'un fonds professionnel de documentation.
- service groupé de commandes pour le matériel d'équipement.

Ouverture au public des médiathèques départementales : *service d'intervention directe auprès du public* Diois-Vercors à Die, Drôme des collines à Saint-Vallier, Drôme provençale à Nyons, Vallée de la Drôme à Crest.

- accueil du public : consultation sur place et prêt de documents
- accueil de classes, de groupes constitués.
- médiation, formation et accompagnement des publics
- animations, expositions.

Missions de base d'une médiathèque

- constitution de fonds documentaires (livres, disques, périodiques, vidéos, dvd, cd-rom, bases de données, sites Internet et supports multimédia).
- acquisitions, suivi des collections (équipement, tri, désherbage).
- mise à disposition des collections au public, réservation de documents.
- gestion des équipements et des moyens.